

**Commune de  
Vuillafans**

Procès-verbal du conseil municipal  
du vendredi 30 octobre 2020

Date de convocation : 26/10/2020

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres absents excusés :	3
Nombre de membres absents :	0

Le vendredi 30 octobre 2020 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

**Membres présents** : Claude CURIE, Yves GAMELON, Bernard WOZNY, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN GUTH, Michelle HOUSER, Alain KIBLER, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Olivier THOURIN;

**Absents excusés** : Anne-Lise BOESINGER (procuration à Claude CURIE), Céline BOUVERET (procuration à Claude CURIE), Benjamin DOLE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour trois questions supplémentaires : une délibération concernant la C.C. Loue-Lison pour la commission « CLECT » afin d'élire un Titulaire et un Suppléant. De délibérer sur une demande de location de l'ancienne classe du 12 Place du Champ de Mars par la « Compagnie Allée des Cerisiers. De délibérer sur le devis de TP JC.BONNEFOY pour la création des trottoirs de la Rue Carnot. Le conseil à l'unanimité donne son accord.

#### **1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2020**

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2020.

#### **2°) – Vote des tarifs communaux pour l'année 2021**

Tarif du service public d'eau potable et d'assainissement collectif :

M. le Maire présente les tarifs en vigueur, Il propose de ne pas augmenter les tarifs pour 2021, soit :

Le service de l'eau,

- 42.00 euros la taxe fixe annuelle,
- 1.33 euros le mètre cube consommés.

Le service de l'assainissement collectif,

- 49.35 euros la taxe fixe annuelle par compteur,
- 1.11 euros le mètre cube consommé.

Il est décidé de maintenir à 200.00 euros le forfait pour la fermeture et la dépose d'un compteur d'eau et le forfait pour l'ouverture d'un branchement et la pose d'un compteur d'eau. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres.

### Taxe de raccordement pour la participation à l'assainissement collectif :

La participation pour l'assainissement collectif a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (1) n° 2012-354 du 14 mars 2012 et est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout, supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Il est décidé de maintenir la taxe de raccordement à l'assainissement collectif aux niveaux forfaitaires suivants, soit :

- 3000.00 euros pour une construction nouvelle,
- 2000.00 euros pour un logement créé dans un bâtiment existant,
- 1500.00 euros pour tout logement supplémentaire dans une construction nouvelle ou ancienne. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

### Location des garages :

Le Maire propose de ne pas augmenter les loyers des garages situés Route de Besançon et 12 Place du Champ de Mars, soit :

- Garage au 14 Route de Besançon : 150,00 euros/mois
- Garage au 12 Place du Champ de Mars : 60,00 euros/mois

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

### Salle des Fêtes :

Suite aux travaux de réhabilitation de la salle des fêtes qui vont bientôt commencés elle ne sera donc plus louée. Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes compte-tenu de la rénovation du bâtiment, soit :

- Location salle des fêtes sans la cuisine : 105,00 euros/journée
- Location salle des fêtes sans la cuisine : 160,00 euros/week-end
- Supplément cuisine : 35,00 euros

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

### Concessions funéraires :

Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs des concessions du cimetière communal pour 2021, après un tour de table, il est proposé de revaloriser les tarifs de 1,5 %, soit :

- La concession trentenaire en pleine terre : 111,65 € le mètre carré
- L'emplacement en columbarium : 253,75 € la cellule pour 2 urnes, concession trentenaire
- L'emplacement en columbarium : 507,50 € la cellule pour 4 urnes, concession trentenaire

Le conseil donne son accord avec 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

### Camping et gîte :

Le Maire propose d'augmenter les tarifs du camping/gîte communal pour 2021, après un tour de table, il est proposé les tarifs suivants, soit :

#### **CAMPING**

Emplacement + véhicule	5,00 €	<b>TARIF DE GROUPE (+ 10 pers.)</b>	
Adulte par jour	3,00 €	4,00 € par jour et par personne	
Enfant de moins de 10 ans	1,50 €	<b>FORFAITS LONGUE DUREE</b>	
Véhicule supplémentaire	2,50 €	Une semaine, 2 personnes	80,00 €
Electricité par jour	3,00 €	Deux semaines, 2 personnes	140,00 €
Douche visiteur	2,00 €	Un mois, 2 personnes	280,00 €
Visiteur	2,00 €	Personne supplémentaire/jour	3,00 €

Vidange/remplissage cassette d'une caravane ou camping-car: 5,00 €

**GÎTE D'ETAPE (chambres collectives)**

La nuitée par personne:	15,00 €	(draps inclu)
La nuité par enfant de moins de 10 ans:	13,00 €	(draps inclu)
La journée par personne:	4,00 €	

**CARAVANE (4 personnes)**

<u>avril, mai, juin, septembre</u>		<u>juillet, août</u>	
Le week-end:	60,00 €	Le week-end:	70,00 €
La semaine:	200,00 €	La semaine:	250,00 €
Le mois:	500,00 €	Le mois:	550,00 €

**PARCAGE CARAVANE SUR LE SITE DU CAMPING**

La journée: 4,00 €, Le mois: 120,00 €, les 6 mois: 720,00 €, l'année: 1440,00 €

**SERVICES**

Cycle machine à laver:	4,50 €
Cycle machine à sécher:	3,00 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**3°) – Vote du taux de la taxe d'aménagement 2021**

Le Maire propose de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement pour 2021,  
Soit : 3,5 %

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**4°) – Délibération pour le devis de 1 604,04 € TTC des Ets PAGOT-CAPUT pour l'échange du vérin du tracteur RENAULT CELTIS**

Le Maire présente et commente le devis des Ets PAGOT-CAPUT pour le remplacement du vérin du tracteur Renault pour un montant de 1604,04 euros TTC, après un tour de table. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**5°) – Délibération pour décision modificative concernant le budget assainissement suite à un écart entre le chapitre 041 en dépenses qui est débiteur à 0,00 € et le chapitre 041 en recettes qui est créditeur 13 572,67 €**

Le Maire informe le conseil que sur la demande de M. le Comptable de la Trésorerie d'Ornans, il convient de prendre une décision modificative sur le budget annexe en assainissement pour budgétiser en investissement afin d'équilibrer les chapitres d'ordre 041 en dépenses qui est à 0,00 et en recette qui est créditée de 13572,67. En conséquence, il convient de passer les écritures nécessaires pour régulariser cette anomalie en dépenses pour un montant de 5616,00 au compte 2031 et 7956.67 au compte 2315. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents

**6°) – Délibération pour le devis de DG Soudure de 250,00 € TTC pour la réalisation d'une protection pour le poteau d'incendie détérioré rue de la Gare**

Le Maire présente et commente le devis de DG SOUDURE d'un montant de 250,00 euros TTC, pour la fourniture d'une protection métallique, afin de protéger le poteau d'incendie situé 17 Rue de la Gare. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**7°) – Délibération pour le devis de Marché Online de 925,20 € TTC pour l'accès à la plateforme de mise en ligne et de dépose du marché relative aux travaux de réhabilitation de l'assainissement collective**

Le Maire présente et commente le devis de MarchésOnline pour un montant de 925,20 euros TTC, permettant l'utilisation de la plateforme de publication du futur marché de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de la commune. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**8°) – Délibération pour fixer le montant du loyer du futur Cabinet Médical de la Salle des Fêtes**

Dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes, il sera créé à l'étage plusieurs cellules techniques dont une partie sera affectée au futur cabinet médical. Après une présentation par M. Le Maire du coût financier de cet investissement, il propose de fixer à 700,00 euros par mois le loyer de mise à disposition du cabinet médical et d'ajouter 150,00 euros par mois de charges liées à la maintenance de l'ascenseur du bâtiment. Il précise également que l'eau potable et l'électricité seront à la charge des locataires. Après un tour de table, Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**9°) – Délibération pour valider une décision modificative sur le budget annexe en eau, afin de procéder à la régularisation du compte 1641 (emprunt) « Dépenses d'investissement » pour un montant de 196,06 € compensé par le compte 020 (dépenses imprévues)**

Le Maire informe le conseil que sur la demande de M. le Comptable de la Trésorerie d'Ormans, il convient de prendre une décision modificative sur le budget annexe eau pour équilibrer le compte 1641 en dépenses pour un montant de 196,06 en prenant du compte 020 « Dépenses imprévues » pour le même montant. En conséquence, il convient de passer les écritures nécessaires pour régulariser cette anomalie. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**10°) – Point sur les trois budgets communaux, eau et assainissement arrêtés au 30 septembre 2020**

M. le Maire fait un point sur les finances de la commune des budgets communal, eau et assainissement, il présente et commente les 3 budgets arrêtés au 30 septembre 2020.

**11°) – Délibération concernant la nomination de 2 représentants à la C.C. Loue-Lison pour la commission « CLECT »**

Le Maire informe le conseil que nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la communauté des Communes Loue-Lison. Pour rappel la CLECT a pour rôle d'évaluer les montants de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI. Après un tour de table, M. Yves GAMELON se porte candidat pour le poste de titulaire et M. Claude CURIE pour le poste de suppléant. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**12°) – Délibération pour location de la salle de l'ancienne école à la Compagnie Allée des Cerisiers**

Suite à la demande de Pauline et Loïc SEBILLE responsables de la Compagnie « Allée des Cerisiers » à Vuillafans, ils souhaitent louer la salle de l'ancienne école, située au 12 Place du Champ de Mars. Après un tour de table, il est décidé de fixer le montant du loyer à 500,00 euros/an avec un bail renouvelable annuellement et les frais d'eau potable et d'électricité seront à leur charge. Elle sera utilisée le mercredi matin, le jeudi de 17h à 21h et le samedi de 9h à 17h. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

**13°) – Délibération du devis de TP BONNEFOY pour les travaux de sécurisation aux abords de l'école (trottoirs et enrobage de la rue Carnot) d'un montant de 13 633,30 € HT**

Le Maire présente et commente le devis de l'entreprise TP JC.BONNEFOY d'un montant de 16 359,96 euros TTC, pour la création de trottoirs Rue Carnot en partenariat avec la Communauté de Communes Loue-Lison dans le cadre de l'opération de réfection de la voirie de cette rue pour la partie de la bande de roulement en enrobé. Le Maire précise que nous avons obtenu une subvention de 3426,00 euros de la part de l'état et les travaux débiteront en février 2021. Le conseil donne son accord soit : 14 voix pour et 1 abstention.

**Questions diverses :**

Présentation par M. Patrick CHANUSSOT de la réunion qui s'est déroulée à Ornans concernant L'Association Cités de Caractères Bourgogne-Franche-Comté dont la commune de Vuillafans est adhérente. Cela concerne la valorisation du patrimoine, la sensibilisation des publics, l'amélioration du cadre de vie pour les habitants et l'accueil de caractère pour les touristes. A l'issue de cette présentation, Il a été décidé qu'une commission sera constituée, Yves GAMELON, en sera l'animateur et elle sera ouverte à toutes et à tous. Pour info : [cités-caractère.bfc.fr](http://cités-caractère.bfc.fr).

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoit	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard